



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 06/10/21

Reçu en Préfecture le : 06/10/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211005-119817-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 5 octobre 2021
D - 2021 / 358

Aujourd'hui 5 octobre 2021, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16H40, Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 15h20 Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 16h00, Monsieur Stéphane GOMOT présent jusqu'à de 17h17, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 18h50.

Excusés :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE

Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses relatives aux bars et restaurants. Décision. Autorisation.

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L 2125-1 et suivants,

Vu la délibération n°2019/554 du Conseil municipal en date du 18 décembre 2019 autorisant l'application de la nouvelle grille des tarifs 2020 au titre de l'occupation du domaine public

Vu le Décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaires et dans ceux où il a été prorogé

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020 arrêtant des mesures exceptionnelles d'exonération de la redevance de l'occupation du domaine public jusqu'au 18 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 octobre 2020 arrêtant des mesures exceptionnelles d'exonération de la redevance de l'occupation du domaine public pour les terrasses, du 19 octobre 2020 au 31 12 2020 ;

Vu le Décret n°2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets 2020-1262 du 16 octobre 2020 et 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le Décret n°2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le Décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2021 arrêtant des mesures exceptionnelles d'exonération de la redevance de l'occupation du domaine public pour les terrasses, du 19 mai 2021 au 31/08/2021,

Considérant les périodes de fermeture des terrasses des bars et restaurants impactées par les confinements successifs ;

Considérant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites barrières, définies au niveau national, imposant une organisation spatiale des terrasses induisant une réduction conséquente de la capacité d'accueil des terrasses ;

Considérant que l'exploitation des terrasses sera limitée aux mesures de couvre feu ;

Considérant que ces mesures sanitaires ont pour effet de minorer l'avantage tiré de l'exploitation des terrasses,

Considérant que l'arrêté 2021-12984 du 7/05/2021 modifie le RMPA pour prolonger le dispositif des extensions de terrasses dans le cadre de la crise sanitaire, dont les dispositions s'appliquent jusqu'au 31/12/2021 ;

Il est proposé :

- D'exonérer les redevances des étalages, accessoires et mobiliers dues au titre de l'occupation du domaine public, sur la période du 01 janvier 2021 au 19/05/2021

Considérant que cette mesure d'exonération est estimée à environ 115 000 €

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Décider une exonération des redevances des étalages, accessoires et mobiliers dues au titre de l'occupation du domaine public, sur la période du 01 janvier 2021 au 19/05/2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur Radouane-Cyrille JABER

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 octobre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sandrine JACOTOT